

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de
Maltraitements de l'arrondissement de Bruxelles**

A.Gt 11-06-1999

M.B. 04-01-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitements, notamment les articles 3, 5 et 7;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Bruxelles sur la proposition du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitements de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1° Le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Jean-Marie Delcommune;

2° La Directrice de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Danièle Leclercq;

3° Les Juges de la Jeunesse de l'arrondissement :

M. Wustefeld;

4° Le Magistrat du Parquet de la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Devroede, Premier substitut;

5° Un représentant de la Gendarmerie :

M. Stobbek, Capitaine;

6° Une représentante de la Police Judiciaire :

Mme Deseille, commissaire divisionnaire;

7° Un représentant de chaque équipe SOS-Enfants qui travaille au sein de l'arrondissement :

Mme Delbrayere,

M. Geeraerts;

8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants :

Mme Devroede, Premier substitut;

9° Une représentante des services de Police Communale organisant une section jeunesse :

Mme Van Noten, Commissaire adjointe;

10° Le Vice-Président du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse :

M. Cassiers;

11° Deux représentants de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Mme Debrouwer, inspectrice;

Mme Delforge, Travailleuse médico-sociale;

12° Trois représentants des CPMS - IMS :

Mme Broeders;

Mme Meersman;

M. Vandenborre;

13° Une représentante des services de santé mentale :

Mme Labby;



-
- 14° Un représentant du barreau de l'arrondissement :
15° Un représentant des Centres Publics d'Aide Sociale :
Mme Mellery, Présidente du CAPS d'Auderghem.

Article 2. - M. Jean-Marie Delcommune, Conseiller de l'Aide à la Jeunesse, est désigné Président de la Commission.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er juillet 1999.

Bruxelles, le 11 juin 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel,
de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX